

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Monsieur Laurent HOTTIAUX  
Préfet  
Préfecture des Hauts-de-Seine  
167-177 avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Monsieur le Préfet,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant :  
<https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BHl6OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Madame Emmanuelle GAY  
Directrice  
DRIEAT Ile-de-France  
21/23 rue Miollis  
75015 PARIS

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Madame la Directrice,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant :  
<https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BH16OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Monsieur Guillaume MANGIN  
Directeur  
DRIEAT UD 92  
167-177 avenue Joliot Curie  
92000 NANTERRE

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Monsieur le Directeur,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant :  
<https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BH16OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Monsieur Benjamin BEAUSSANT  
Directeur  
DRIAAF Ile-de-France  
5 Rue Leblanc  
75005 PARIS

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Monsieur le Directeur,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant :  
<https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BH16OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Monsieur Laurent ROTURIER  
Directeur Régional  
DRAC Ile-de-France  
45/47 rue Pelletier  
75009 PARIS

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Monsieur le Directeur Régional,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant :  
<https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BH16OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Régional, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Madame Stéphanne REVERRE-  
GUEPRATTE  
Directrice Régionale et Interdépartementale  
92 de l'hébergement et du logement  
DRIHL UD 92  
167-177 avenue Joliot Curie  
92000 NANTERRE

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Madame la Directrice Régionale et Interdépartementale 92 de l'hébergement et du logement,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant : <https://partage.bouclenorddeSeine.fr/sharing/BHI6OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Régionale et Interdépartementale 92 de l'hébergement et du logement, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Monsieur Benoît LEOTHAUD  
Chef du SMAP 92  
Service métropolitain de l'architecture et du  
patrimoine (SMAP) - Pôle des Hauts-de-  
Seine  
Avenue de la Grille d'Honneur  
Domaine National de Saint Cloud  
92210 SAINT CLOUD

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Monsieur le Chef du SMAP 92,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant : <https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BHI6OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef du SMAP 92, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Monsieur Matthieu COTTENCEAU  
Architecte des Bâtiments de France  
Service métropolitain de l'architecture et du  
patrimoine (SMAP) - Pôle des Hauts-de-  
Seine  
Avenue de la Grille d'Honneur  
Domaine National de Saint Cloud  
92210 SAINT CLOUD

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant : <https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BHI6OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Madame Valérie PECRESSE  
Présidente  
Conseil Régional d'Ile de France  
2 rue Simone Veil  
93400 SAINT-OUEN

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Madame la Présidente,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant :  
<https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BH16OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Monsieur Georges SIFFREDI  
Président  
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine  
2-16 Boulevard Jacques Germain Soufflot  
92015 NANTERRE CEDEX

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Monsieur le Président,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant :  
<https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BH16OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Madame Valérie PECRESSE  
Présidente  
Ile-de-France Mobilités  
39-41 rue de Châteaudun  
75009 PARIS

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Madame la Présidente,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant :  
<https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BH16OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Monsieur Patrick OLLIER  
Président  
Métropole du Grand Paris  
15-19 avenue Pierre Mendès France  
75013 PARIS

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Monsieur le Président,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant :  
<https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BHl6OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Monsieur Christophe HILLAIRET  
Président  
Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France  
19 Rue d'Anjou  
75008 PARIS

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Monsieur le Président,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant :  
<https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BHl6OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Monsieur Benoît FEYTIT  
Président  
Chambre de Commerce et d'Industrie des  
Hauts-de-Seine  
Tour Cœur Défense  
110 Esplanade du Général de Gaulle  
92400 COURBEVOIE

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Monsieur le Président,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant : <https://partage.bouclenorddeSeine.fr/sharing/BHI6OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Monsieur Daniel GOUPILLAT  
Président  
Chambre des Métiers et de l'Artisanat des  
Hauts-de-Seine  
17 bis rue des Venêts  
92000 NANTERRE

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Monsieur le Président,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant : <https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BHl6OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Monsieur Jean CASTEX  
Président-Directeur Général  
RATP  
54 quai de la Rapée  
75012 PARIS

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Monsieur le Président-Directeur Général,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant :  
<https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BHl6OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président-Directeur Général, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Monsieur Nicolas REVEL  
Directeur Général  
APHP - Assistance Publique des Hôpitaux  
de Paris  
55 Bd Diderot  
75012 PARIS

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Monsieur le Directeur Général,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant : <https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BHl6OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Madame Joëlle CECCALDI - RAYNAUD  
Présidente  
Etablissement Public Territorial Paris Ouest  
La Défense  
91 rue Jean Jaurès  
CS 30050  
92806 PUTEAUX CEDEX

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Madame la Présidente,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant : <https://partage.bouclenorddeSeine.fr/sharing/BHI6OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Monsieur Mathieu HANOTIN  
Président  
Etablissement Public Territorial Plaine  
Commune  
21 avenue Jules Rimet  
93218 SAINT-DENIS CEDEX

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Monsieur le Président,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant : <https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BHl6OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Madame Agnès POTTIER-DUMAS  
Maire  
Ville de Levallois-Perret  
1 place de la République  
92300 LEVALLOIS

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Madame la Maire,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant :  
<https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BH16OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Madame Anne HIDALGO  
Maire  
Ville de Paris  
Place de l'Hôtel de Ville  
75004 PARIS

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Madame la Maire,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant :  
<https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BH16OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Monsieur Karim BOUAMRANE  
Maire  
Ville de Saint-Ouen-sur-Seine  
7 place de la République  
93406 SAINT-OUEN-SUR-SEINE CEDEX

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Monsieur le Maire,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant :  
<https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BHl6OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Madame Irène NENNER  
Présidente  
Association Environnement 92  
16 rue de l'Ouest  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Madame la Présidente,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant :  
<https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BHl6OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Madame Sophie THOLLOT  
Directrice  
CAUE 92  
279 Terrasse de l'Université  
92000 NANTERRE

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Madame la Directrice,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant :  
<https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BHl6OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Monsieur Jean-François MONTEILS  
Président  
Société du Grand Paris  
2 mail de la Petite Espagne  
93200 SAINT-DENIS

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Monsieur le Président,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant :  
<https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BH16OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Monsieur Rémi MUZEAU  
Maire  
Ville de Clichy-la-Garenne  
80 Bd Jean Jaurès  
92110 CLICHY-LA-GARENNE

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Monsieur le Maire,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant : <https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BHl6OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Monsieur Patrick CHAIMOVITCH  
Maire  
Ville de Colombes  
Pl. de la République  
92700 COLOMBES

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Monsieur le Maire,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant :  
<https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BH16OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Monsieur Yves REVILLON  
Maire  
Ville de Bois-Colombes  
15 Rue Charles Duflos  
92270 BOIS-COLOMBES

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Monsieur le Maire,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant :  
<https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BH16OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Monsieur Manuel AESCHLIMANN  
Maire  
Ville d'Asnières sur Seine  
1 Pl. de l'Hôtel de ville  
92600 ASNIERES-SUR-SEINE

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Monsieur le Maire,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant :  
<https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BHl6OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Monsieur Pascal PELAIN  
Maire  
Ville de Villeneuve-la-Garenne  
28 Av. de Verdun  
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Monsieur le Maire,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant :  
<https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BHl6OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Monsieur Patrice LECLERC  
Maire  
Ville de Gennevilliers  
177 Av. Gabriel-Péri  
92230 GENNEVILLIERS

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Monsieur le Maire,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant :  
<https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BH16OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Affaire suivie par : C. Jaaouar  
Pole Aménagement  
01 47 15 32 72

Monsieur Georges MOTHRON  
Maire  
Ville d'Argenteuil  
12-14 bd Leon Feix  
BP 50721  
95107 ARGENTEUIL Cedex

Gennevilliers, le

**Objet : Notification du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.**

Monsieur le Maire,

La procédure de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération n°2023/S02/021 du Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 23 mars 2023. Cette même délibération a décidé de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Cette procédure doit permettre l'évolution de huit secteurs de projet ainsi que l'amélioration de l'expression de certains articles du règlement. Conformément à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, le projet de modification n°9 a été soumis à une concertation préalable du public. Cette dernière s'est tenue du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

J'ai le plaisir de vous adresser, pour avis, le dossier du projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne. Ce dossier est disponible sous le lien suivant : <https://partage.bouclenorddeseine.fr/sharing/BHl6OJbuU>





L'enquête publique est envisagée dans le courant du mois de juin.

Si vous souhaitez nous donner votre avis, je vous remercie de nous le faire parvenir, dans la mesure du possible, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024, afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma sincère considération.

**Patrick CHAIMOVITCH**

Maire de Colombes  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris